

Chatou Badminton Club (C.B.C.)

REGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Inscriptions

Il est précisé à tous les adhérents qu'un dossier retourné incomplet ne peut être pris en compte. Le Président du CBC et les entraîneurs ont tout pouvoir de décision quant à l'acceptation des dossiers d'inscription ou de réinscription.

Les décisions majeures sont prises par le Comité Directeur, débattues en Assemblée Générale. La politique du club est appliquée par le bureau et son président. On entend par Comité Directeur, les membres du bureau, les entraîneurs, les animateurs, ainsi que les personnes participant à la vie du club. Un certificat médical fourni au Club aura une validité de 3 ans

Article 2 - Entraînements

L'accès aux gymnases est interdit à toute personne non licenciée au club.

Seuls les membres du C.B.C. peuvent pratiquer le Badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet et déterminés selon les modalités décidées par le Comité Directeur. Pour des raisons de sécurité et d'assurance de gestion sportive et de civisme, il est impératif que chaque membre pratique le Badminton sur son créneau horaire choisi le jour de son adhésion.

Tous les joueurs, jeunes et adultes, sont priés d'arriver impérativement à l'heure aux entraînements pour le bon déroulement des entraînements et par respect des entraîneurs et des autres joueurs.

Tous les entraînements ont lieu au Gymnase Finalteri 191 Rue des Landes 78400 CHATOU

En cas de non respect des règles, les entraîneurs prendront toute décision qui leur semblera utile au bon déroulement de l'entraînement (avertissement, exclusion temporaire, voire exclusion définitive). En cas d'exclusion définitive, le montant de la cotisation ne sera pas remboursé.

Les membres devront assurer la propreté du gymnase et sa remise en état après chaque séance. La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales. En cas de dégradations, la responsabilité incombera à la personne impliquée.

Article 3a – Horaires Adultes

Lundi	Adultes Niveau 3	20h30 à 22h30
Mardi	Adultes compétiteurs Entraînement Accès limité à 20 pers. Max.	20h30 à 22h30
Mercredi	Adultes compétiteurs jeu libre	19h00 à 20h30
Mercredi	Adultes Niveau 2	20h30 à 22h30
Jeudi	Adultes Niveau 3	20h30 à 22h30
Vendredi	Adultes compétiteurs jeu libre	20h00 à 22h30
Dimanche	Adultes Niveau 1	10h00 à 12h00

Article 3b – Horaires Jeunes

Lundi	Jeunes Poussins et Benjamins débutants	17h30 à 19h00
Lundi	Jeunes Compétiteurs	19h00 à 20h30
Mardi	Jeunes niveau 2 Benjamins /Minimes	18h30 à 19h30
Mardi	Jeunes niveau 3 Cadets/Juniors	19h30 à 20h30
Jeudi	Jeunes niveau 2 Benjamins/Minimes	18h30 à 19h30
Jeudi	Jeunes niveau 3 Cadets/Juniors	19h30 à 20h30
Vendredi	Jeunes Poussins & Benjamins débutants	17h30 à 18h30
Vendredi	Jeunes Compétiteurs	18h30 à 20h00

Article 3c – Horaires tous niveaux-tous âges

Samedi	Adhérents tous niveaux	15h30 à 18h30

NB : la répartition des joueurs par niveau est faite par les entraîneurs

Article 4 – Compétitions

Le C.B.C. finance un nombre limité de tournois pour l'année. Pour la saison 2019/2020, pour les adultes, en plus des compétitions organisées par le Codep 78, 5 tournois privés seront choisis par le Comité Directeur. Les frais d'inscription seront pris en charge par le club. Pour les jeunes, en plus des journées du championnat départemental,

2 tournois seront pris en compte. Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration sont à la charge des joueurs.

Tout joueur, jeune ou adulte, inscrit à un tournoi (quel qu'il soit) et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat médical).

Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le C.B.C. du montant total de l'inscription et sera suspendu de toute compétition FFBA (règlement LIFB) pendant au minimum 2 mois, mais également de tout entraînement et jeu au sein du club de Chatou.

Article 5 - Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée (pas de jean, pull-over, etc....) : short ou pantalon de sport, tee-shirt ou sweat-shirt. Les joueurs ont pris note de la nécessité de pratiquer avec des chaussures propres et adaptées.

Le short (ou la jupe pour les filles) est obligatoire aux entraînements et aux compétitions pour toutes les sections jeunes du club.

Dans les deux cas, en cas de non-respect de ces impératifs, le joueur ne pourra pas accéder aux terrains.

Article 6 – Jeunes

Le nombre d'inscription de jeunes licenciés est limité. En cas d'une trop grande demande, les enfants désirant faire de la compétition seront prioritaires, Il est prévu de constituer des groupes de niveaux et de motivation en fonction du nombre d'inscrits. Un programme sur l'année, adapté au groupe sera établi et suivi. Ces créneaux, horaires et catégories sont indicatifs et pourront varier selon les effectifs et les résultats des tests d'évaluation des premières séances de l'année.

A noter aussi que le niveau, les capacités et l'implication de chaque enfant pourra entraîner un changement de créneau en cours de saison à la discrétion des entraîneurs et ceci afin d'optimiser le fonctionnement de chaque groupe.

Le **transport des jeunes joueurs pour les compétitions doit être assuré par les familles.**

Article 7 – Catégories d'Age

Saison 2021/2022	Né(e) s (* inclus)
Moins de 9ans	2014 et après
Poussins	en 2012 et 2013
Benjamins	en 2010 et 2011
Minimes	en 2008 et 2009
Cadets	en 2006 et 2007
Juniors	en 2004 et 2005
Seniors	entre 1988* et 2003*

Saison 2021/2022	Né(e) s (* inclus)
Vétérans 1	entre 1982* et 1987*
Vétérans 2	entre 1977* et 1981*
Vétérans 3	entre 1972* et 1976*
Vétérans 4	entre 1967* et 1971*
Vétérans 5	entre 1962 et 1966
Vétérans 6	entre 1967 à 1961
Vétérans 7	1956 et avant

Article 8 – Comportement sportif

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport, son adversaire, son entraîneur.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti.

Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ses sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive (sans remboursement de la cotisation) en passant par la non inscription en tournoi de la dite personne etc.

Article 9 – Volants

Les volants d'entraînement sont à la charge du CBC, les licenciés ayant réglé une licence compétition s'entraîneront avec des volants plumes.

Les volants pour les compétitions (tournois privés) sont à la charge des joueurs. Le CBC offre la possibilité à ses adhérents inscrit à un tournoi d'acheter des volants (plumes ou plastiques) au prix coutant pratiqué par notre fournisseur. **Les joueurs NC doivent impérativement jouer avec des volants en plastique.**

Article 10 – Droits à l'image

Tout adhérent est susceptible durant l'année d'être photographié ou filmé lors de manifestations ou entraînements du club.

Ces documents pourraient être visibles sur le site Internet du club. A sa demande, celles-ci pourront être retirées.

Article 11 - Acceptation du présent Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur est remis à chaque membre du CBC. La signature des parents est obligatoire pour les mineurs sur la fiche d'inscription.